

# La lettre d'information des **Élus**

# 2

Septembre 2018

## — Temps Forts du dernier trimestre

### Présentation des travaux d'entretien :

Définies dans le cadre d'un programme de travaux annuel, les actions d'entretien et de restauration ont été présentées le mercredi 4 juillet 2018 aux élus et à la presse. Cette réunion fut également l'occasion d'aborder la problématique des incivilités et des coupes franches malheureusement constatées sur le bassin versant.

Rappelons que seul le maire et son pouvoir de police peuvent agir sur ces incivilités. Le SMBVL, en dressant un constat, l'informe de ces mauvaises pratiques et se tient à sa disposition.

**Plus d'infos sur le site [www.smbvl.fr](http://www.smbvl.fr) rubrique « Actualités » !**



### Travaux de protection contre les inondations : c'est du concret !

Le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez s'est réuni le 26 juin avec à l'ordre du jour les dossiers visant la protection de la ville de Bollène contre les inondations.

L'opération se divisera en deux périodes charnières :

- Octobre - novembre 2018 : ouverture de l'enquête publique
- Deuxième semestre 2019 : démarrage des travaux (pour une fin estimée en 2021).

En parallèle des phases administratives en cours, le SMBVL procède dès à présent aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet, soit une surface totale d'environ 75 hectares. Le Président du SMBVL a également fait approuver à l'unanimité des membres, une première tranche d'acquisitions foncières d'une superficie totale de près de 20 hectares (4,9 hectares sur Bollène et 15 hectares sur Suze-la-Rousse) pour un coût total de 405 900 €.

## — Édito du Président

Cher(s) collègue(s),

Après ces quelques mois d'été, j'ai le plaisir de vous retrouver dans cette nouvelle lettre d'information.

« La protection des populations compte parmi les missions essentielles des pouvoirs publics [...] La sécurité civile est l'affaire de tous. Tout citoyen y concourt par son comportement. » La loi de modernisation de la sécurité civile appelle chacun à la plus grande prudence lors d'événements climatiques extrêmes. Notre bassin a malheureusement connu des catastrophes qui l'ont marqué à jamais. Et nous sommes tous conscients que dans ces situations, le rôle des maires, des élus locaux et des représentants des services publics est essentiel : informer, alerter, mettre à l'abri et assister les populations dès lors qu'elles sont mises en danger.

Aussi, je suis pleinement satisfait que le SMBVL participe activement à l'exercice inondation grandeur nature qui aura lieu le 27 septembre prochain.

Il est important de former les élus, les fonctionnaires et les services publics. Il faut que chacun apprenne à travailler dans des conditions difficiles (parfois sans électricité, sans téléphone mobile,...). Nous ne pouvons pas envisager tous les cas de figures mais un entraînement régulier peut nous permettre d'être plus réactifs.

Se préparer en amont pour être en capacité à gérer les crises : c'est essentiel !

Mais la prévention des risques inondations ne saurait se réduire à la gestion de crise. C'est pourquoi, le SMBVL œuvre à la réalisation du programme PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) au quotidien par des actions concrètes et ciblées, que vous pourrez retrouver dans cette lettre d'information n°2.

Soyez assurés que le SMBVL agit au quotidien pour vous et avec vous.

**Anthony ZILIO,**  
Président du SMBVL



# Zoom sur !

## La gestion de crise

L'organisation de la sécurité civile repose en France sur trois autorités responsables de la police administrative générale : le maire dans sa commune, le préfet de département et le premier ministre. Un rôle majeur est donc donné à l'échelon local lors d'une gestion de crise.

### — Rôle d'un syndicat de rivière durant une gestion de crise :

Le Président d'un syndicat de rivière n'ayant aucun pouvoir de police, le rôle et les missions de ce dernier durant un événement d'inondation sont limités. Mais lors d'une gestion de crise, le SMBVL reste tout de même mobilisé :

- il assure une veille concernant l'évolution de la situation hydrologique sur le bassin versant
- il fournit un appui technique et une expertise aux communes de son territoire
- il est amené à conduire des travaux d'urgence en dehors des actions relevant du pouvoir de police du maire.

### — Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Outil opérationnel du maire.

Pour apporter une réponse de proximité à une situation de crise, la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a instauré le PCS.

Outil opérationnel du maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'évènement de sécurité civile, le PCS a pour objectif de l'aider à remplir ses missions principales et notamment d'alerter et mettre en sécurité la population, de coordonner les moyens engagés sur son territoire, d'héberger et ravitailler la population en cas de besoin.

Le processus d'élaboration de ce document est un véritable travail de préparation à la gestion de crise. Une mise à jour régulière et la réalisation d'exercices visant à tester l'organisation définie sont nécessaires pour garantir son caractère opérationnel.



### — Mise à disposition du réseau d'alerte de crues et de suivi des débits d'étiage

Depuis 2011, le SMBVL œuvre aussi pour la surveillance du risque inondation au travers du réseau d'alerte de crues et de suivi des débits d'étiage. En effet, notre bassin versant est équipé de 12 stations d'acquisition de données des cours d'eau en temps réel dont 9 capteurs mesurant la hauteur d'eau et 5 pluviomètres. Si les valeurs mesurées dépassent des seuils définis, un automate transmet des messages d'alerte directement sur les téléphones portables des élus communaux référents mais aussi sur des récepteurs portatifs via les ondes radios. Le réseau d'alerte est consultable à tout moment et en direct sur notre site [www.smbvl.fr](http://www.smbvl.fr).



*L'exercice inondation nous a permis d'ajuster nos priorités et d'évaluer notre réactivité d'adaptation aux événements de crise. L'anticipation est le secret des réactions appropriées et le SMBVL nous donne les bons outils. »*

*Marie-Anne Laporte,  
Conseillère municipale  
déléguée à Venterol*

### — Prestataires et outils de gestion de crise

Le SMBVL coordonne les différents prestataires et outils de gestion de crise à disposition des communes :

- **Predict'Services :**  
Assistance et expertise météorologique avant, pendant et après un événement d'inondation,
- **Bureau d'étude Egis Eau :**  
Expertise en génie hydraulique et coordination des interventions du groupement d'entreprises,
- **Groupement d'entreprises :**  
Entreprises intervenant sur des désordres durant une situation de crue,
- **C2i Telecom :**  
Outil d'envoi de messages en masse à destination de la population.

### — Focus

Pour permettre aux communes, mais également aux communautés de communes dans le nouveau cadre juridique de la GEMAPI, de pouvoir disposer de ces dispositifs techniques via le syndicat, une convention de groupement de commandes entre le SMBVL, les 5 EPCI membres du syndicat et les 27 communes du bassin versant sera instaurée après délibérations des instances de chaque commune et EPCI.

### — Quel est le rôle du SMBVL auprès des communes ?

#### ► Aide à l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Des réunions de travail destinées aux élus sont organisées afin d'élaborer le PCS. Les communes de Richerenches et de Bouchet ont bénéficié de cet accompagnement en 2017. Le SMBVL mène également une action d'assistance à la rédaction du DICRIM. En plus de l'appui du syndicat, les communes peuvent compter sur l'outil personnalisable mis en place par Predict'Services sur leur plate-forme dédiée [www.wiki-predict.com](http://www.wiki-predict.com).

#### ► Réalisation d'exercices sur table PCS

Des exercices sur table visant à tester le PCS et à sensibiliser les élus à la gestion de crise sont organisés sur les communes volontaires. Ainsi, Venterol, Visan, la Baume de Transit et Bollène ont profité durant le mois de juin de la mise en œuvre de ce type d'exercice.

#### ► Participation à l'organisation d'un exercice inondation grandeur nature

Sous maîtrise d'ouvrage des préfectures 84 et 26 et avec la participation des acteurs de la sécurité civile, un exercice inondation grandeur nature aura lieu sur notre territoire le 27 septembre prochain. Le SMBVL et les communes du bassin versant se sont portés volontaires suite à la sollicitation préfectorale et participeront de manière active à ce dernier. Cet exercice grandeur nature est une réelle opportunité pour l'ensemble des acteurs d'améliorer leur réponse opérationnelle et leur coordination durant un événement d'inondation.

Station réseau  
d'alerte de crues

## Formation alternative aux phytos

Le SMBVL, dans le cadre de ses missions d'animation du SAGE et de sa compétence en matière de gestion de la qualité des eaux, organisera une formation sur les pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires chimiques. En partenariat avec le CNFPT, celle-ci se déroulera mi-novembre.

15 agents des communes et EPCI s'y sont inscrits.

## Révision des statuts

Le comité syndical du SMBVL délibèrera fin septembre pour approuver de nouveaux statuts conformes à la réglementation GEMAPI ainsi que les relations financières et de gouvernance avec les 5 communautés de communes qui deviennent ses nouveaux membres. Ces dernières seront amenées à approuver ces statuts et à désigner les 23 futurs titulaires du comité syndical.

## Protection de Valréas

La protection de Valréas est une des actions fortes du PAPI. A l'issue de la phase de consultation, le SMBVL va désigner en septembre le bureau d'étude chargé d'élaborer, en concertation avec la commune de Valréas et la communauté de communes CCEPPG, le programme de travaux qui pourrait être réalisé sur une période de 10 ans.

## Elaboration du programme de travaux d'entretien de la végétation 2019

Des actions de marquage de la végétation ont eu lieu sur le Lez à Roche-Saint-Secret-Beconne durant le mois de juillet dans le cadre du prochain programme de travaux d'entretien de la végétation. Elles ont pour objectif de sélectionner les arbres à abattre et les embâcles à traiter. Les secteurs à marquer sont définis dans le plan pluriannuel d'entretien de la végétation établi sur 5 ans. Le SMBVL en qualité de maitre d'ouvrage, l'ONF comme assistant aux maitres d'œuvre ainsi que les chefs d'équipes du groupement d'entreprises retenu y participent chaque année.

**Plus d'infos et photos sur le site [www.smbvl.fr](http://www.smbvl.fr) rubrique « Actualités » !**



## Recensement, valorisation et pose de repères de crues

Dans le cadre du PAPI du Lez, le SMBVL mène actuellement un travail de recensement des repères de crues sur son territoire. Témoins historiques de crues passées, les repères de crues font vivre la mémoire des inondations et développent la culture du risque. Leur matérialisation sur le territoire permet ainsi d'augmenter la conscience du risque d'inondation des habitants et d'améliorer leur sensibilisation à ce dernier.

### **L'inventaire et la pose de repères de crues : une obligation légale.**

« Dans les zones exposées au risque d'inondation, le maire, avec l'assistance des services de l'Etat compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques [...] » (Article 42 de la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003).

Afin d'une part, de recenser et valoriser les repères de crues existants et d'autre part, d'en installer de nouveaux, le SMBVL recherche des archives photographiques, des coupures de presse ainsi que des témoignages permettant une meilleure connaissance des événements d'inondation passés. Si vous disposez de ce type de documents, n'hésitez pas à nous le faire savoir !

